



Newsletter LexCase



Découvrez votre dernière newsletter LexCase !

Un format trimestriel où vous pourrez retrouver toute l'actualité du cabinet : revue juridique, explication d'une practice, vie du cabinet, classements...

Toute votre info LexCase juste ici ! 

La revue juridique LexCase

LexCase publie régulièrement des articles sur les actualités les plus pertinentes, qu'il s'agisse de réglementations, de jurisprudences ou d'avis divers !

Découvrez les derniers articles. 



L'erreur du titulaire ne caractérise pas une irrégularité de l'avenant à un marché public et fait obstacle à sa contestation

[Lire l'article](#)



Régime des nullités en droit des sociétés :
décryptage de l'ordonnance n°2025-229 du 12 mars 2025

[Lire l'article](#)



Marchés publics :
prorogation du standstill par courrier rectificatif

[Lire l'article](#)



Recommandation ACPR 2024-R-03 : un durcissement opérationnel du devoir de conseil en assurance.

[Lire l'article](#)



Arrêt de la Cour de cassation du 12 février 2026, n° 24-10.913
Sinistre sériel et clause d'exclusion.

[Lire l'article](#)



Durcissement des conditions du report d'imposition (article 150-0 B TER DU CGI)

[Lire l'article](#)

[Découvrez l'intégralité des articles](#)

Focus Practice -  Présentation du département Droit de l'Environnement, de l'Energie et des Infrastructures



Le département Droit de l'Environnement, de l'Energie et des Infrastructures est dirigé par **Valentin RENOUX, Avocat associé depuis 2025.**

Le département droit de l'environnement, de l'énergie et des infrastructures intervient en conseil comme en contentieux, à destination d'une clientèle d'entreprises et de collectivités.

1/ Quelle place occupe aujourd'hui le droit de l'environnement dans la réalisation de projets d'infrastructures ?

« Le respect du droit de l'environnement s'est imposé dans la conduite de nombreux projets. Il intervient à toutes les étapes clés de la réalisation des opérations, à commencer par les phases d'obtention des autorisations administratives, qui conditionnent directement la faisabilité et le calendrier des projets.

Au delà de la protection de l'environnement au sens strict, déjà particulièrement large (biodiversité, prévention des pollutions et nuisances, mais aussi information et participation du public), ces procédures intègrent aujourd'hui une pluralité d'enjeux : préservation des paysages, protection du patrimoine, prise en compte des effets sur la santé humaine, application du principe de précaution etc.

Dans ce contexte, le droit de l'environnement structure la conception même des projets, oblige à anticiper, documenter et justifier les choix techniques, et impose une approche globale, à la croisée des enjeux juridiques, techniques et environnementaux. »

2/ Le droit de l'environnement concerne-t-il des dossiers particulièrement sensibles ou exposés ?

« Le droit de l'environnement peut trouver à s'appliquer à des projets faisant l'objet d'une forte médiatisation, notamment lorsqu'ils portent sur des infrastructures d'envergure, susceptibles de susciter des oppositions locales.

Ces dossiers concentrent des enjeux environnementaux, économiques et politiques importants, et sont naturellement plus exposés au risque contentieux.

Ce caractère sensible peut également concerner des activités déjà en cours ou passées, notamment en matière de sites et sols pollués.

La pratique du droit de l'environnement ne se limite cependant pas à ces dossiers: nous accompagnons des acteurs de tailles et de secteurs variés afin de sécuriser leurs opérations. Là encore, le droit de l'environnement trouve à s'appliquer et les problématiques juridiques rencontrées peuvent se révéler tout aussi complexes ».

3/ Quelle articulation et quelles synergies entre vos pratiques en droit de l'énergie et en droit de l'environnement

"Tout d'abord, il s'agit de deux matières fortement régulées, mettant en oeuvre tant le droit public que le droit privé, et s'appliquant à des problématiques à la fois très variées et très techniques.

Elles nécessitent des savoirs-faire et une technicité assez proches, et l'expérience acquise dans une pratique est souvent très utile à l'autre.

De plus -mais c'est une particularité découlant de la typologie de nos clients- nous intervenons très souvent en droit de l'environnement au profit d'acteurs du secteur de l'énergie, qu'il s'agisse de producteurs d'énergies renouvelables ou de gestionnaires de réseaux.

Néanmoins, ce recoupement n'est pas total, et les sujets peuvent aussi être très éloignés. Il nous arrive parfois de passer, dans la même journée, de la protection des mammifères marins à la régulation des marchés de l'énergie".

4/ A quels moments l'intervention d'un avocat en droit de l'environnement et de l'énergie est-elle décisive ?

« L'intervention de l'avocat est bien souvent déterminante dès l'amont des projets, avant même le lancement des procédures administratives.

S'agissant des projets d'infrastructures, c'est à ce stade que se jouent les choix structurants : analyse des contraintes environnementales, identification des zones de risque et anticipation des points de fragilité susceptibles d'affecter la faisabilité ou le calendrier du projet. Tout au long de l'instruction administrative, l'avocat veille également à la régularité des procédures, à la cohérence des saisines et à la bonne prise en compte des avis requis, dans un cadre réglementaire particulièrement exigeant.

Par ailleurs, nous accompagnons les acteurs des énergies renouvelables dans la structuration de leur modèle économique et la sécurisation de leurs activités, au sein d'un secteur soumis à de fortes évolutions législatives et réglementaires. »

5/ Où se situe la valeur ajoutée d'un bon avocat en droit de l'environnement et de l'énergie, notamment face au risque contentieux ?

« Cette valeur ajoutée réside avant tout dans sa capacité à conjuguer expertise juridique et compréhension des contraintes opérationnelles du projet.

Face au risque contentieux, l'avocat joue un rôle central d'anticipation et de sécurisation. Il aide les acteurs à intégrer ce risque dès la conception du projet, à en mesurer l'impact potentiel et à adapter leurs choix en conséquence.

Plus largement, il intervient comme un partenaire de son client, afin de l'aider à prendre des décisions éclairées et à obtenir des autorisations ou mettre en oeuvre des contrats robustes, dans un cadre juridique en constante évolution » .

Vie du cabinet

Retour sur le séminaire associés et of counsel des 2 et 3 avril

L'ensemble des avocats associés et avocats of counsel de LexCase se sont retrouvés pour leur séminaire annuel qui s'est tenu à Lyon.

Au programme : journée de travail, échanges sur les perspectives d'avenir et les projets en cours, ateliers de travail, tout cela couplé bien sûr de moments conviviaux.

Temps d'échange avec les étudiants du Master 2 Droit des collectivités territoriales

Alexandre RQUIER et ses équipes ont présenté le cabinet aux étudiants ainsi que la profession d'avocat, en partageant avec eux plusieurs aspects concrets de la pratique.

Les échanges ont également porté sur le quotidien d'un avocat collaborateur au sein du cabinet ainsi que sur le parcours d'élève-avocat.

Un moment de discussion particulièrement riche.



Alexandre RIQUIER rejoint LexCase avec ses équipes



LexCase a annoncé en début d'année l'arrivée d'Alexandre RIQUIER en qualité d'associé au sein du département de droit public des affaires, marquant une nouvelle étape dans le développement de son offre dédiée aux acteurs publics.

Alexandre accompagne, avec son équipe, une clientèle publique et privée en conseil comme en contentieux, notamment en droit des personnes publiques, de la fonction publique et des contrats. Son approche opérationnelle, fondée sur une connaissance approfondie des enjeux publics, vise à sécuriser juridiquement et à soutenir stratégiquement les décideurs.

Très engagé dans l'enseignement et la formation, il intervient notamment en Master II à l'Université Paris II Panthéon-Assas et est l'auteur de plusieurs ouvrages et publications en droit public.

Son arrivée traduit une ambition commune : pour Alexandre, rejoindre une structure en forte croissance favorisant les synergies ; pour LexCase, celle de

consolider son positionnement en droit public en s'adossant une équipe reconnue, disposant de compétences complémentaires.

Cette intégration s'accompagne également d'un partenariat avec Bernard de FROMENT, avocat et ancien membre du Conseil d'État, disposant d'une solide expérience institutionnelle.

Alexandre RQUIER déclare : « *Cette collaboration repose sur une vision partagée : allier expertise approfondie et exigence, au service d'un accompagnement de haut niveau, sans renoncer à la proximité avec les clients.* »

Retour sur la dernière édition de la Juris'Cup ski qui s'est déroulée du 13 au 16 mars à Serre Chevalier ! 🏔️



Au programme : Colloque immobilier et montagne, fondue conviviale, concert, slalom géant, snow, ski libre ou randonnées raquettes, détente aux Les Grands Bains du Monétier, déjeuner festif, DJ... Une belle occasion pour échanger entre professions juridiques et judiciaires dans une ambiance sportive et festive.

LexCase ouvre son bureau Bordelais et continue son développement !



Un développement structuré au service d'un maillage territorial renforcé

Après Paris, Lyon et Marseille, LexCase poursuit son développement avec l'ouverture d'un bureau secondaire à Bordeaux. Cette implantation s'inscrit dans une stratégie de structuration et de renforcement du maillage territorial du cabinet, au cœur des principaux bassins économiques régionaux.

Le cabinet disposait déjà d'une activité soutenue auprès d'acteurs bordelais et plus largement de la côte Atlantique et du Sud-Ouest. L'ouverture de ce bureau et l'installation d'une équipe sur place marquent ainsi une nouvelle étape : pérenniser une présence durable pour continuer de proposer un accompagnement de premier plan, au plus près des dossiers stratégiques locaux.

« L'ouverture d'un bureau à Bordeaux s'inscrit dans une dynamique de structuration de notre présence en région. Nous sommes déjà très implantés à Paris, Lyon et Marseille et il nous est apparu naturel de confirmer notre présence à Bordeaux en donnant une plus grande visibilité à la réalité de notre activité dans l'Ouest de la France au service des acteurs institutionnels ou économiques ainsi que sur de grands projets. » Alexandre Riquier, avocat associé.

À travers cette nouvelle phase de croissance, LexCase confirme sa volonté de poursuivre son développement en France, en consolidant son offre et en affirmant son positionnement comme acteur de référence du paysage juridique national.

Le département droit de la santé de LexCase distingué dans plusieurs reconnaissances internationales !

Nous sommes fiers d'annoncer que le département droit de la santé de LexCase figure dans plusieurs classements internationaux.

Toutes ces distinctions confirment une nouvelle fois la qualité du travail et de l'expertise de Diane BANDON TOURRET et son équipe ainsi que leur engagement auprès de leurs clients.



Legal 500

L'équipe Industries de Santé de LexCase est de nouveau classée parmi les meilleurs en **Tier 2 dans The Legal 500 EMEA dans la catégorie Industry Focus: Healthcare and LifeSciences.**

[Voir le classement](#)

Chambers
AND PARTNERS

Chambers and partners

Diane BANDON-TOURRET est une nouvelle fois présente dans le **classement Chambers and partners** dans la **catégorie Pharma/Lifes Sciences: Regulatory France.**

[Voir le classement](#)



THOMSON REUTERS

Thomson Reuters

Diane BANDON-TOURRET reçoit également la distinction de « **Stand-out Lawyer** » par Thomson Reuters dans son classement annuel 2026.

[Voir le classement](#)

Fondation Lexcase

Le Cabinet LexCase a choisi de témoigner de son engagement en faveur de la protection de l'environnement en **créant la Fondation LexCase, abritée par la Fondation de France**, et en **adhérant au collectif international 1% for the Planet.**

Ce projet est né de la volonté de s'engager activement pour faire face aux enjeux climatiques tout en fédérant les équipes du Cabinet autour d'un projet

commun.

Depuis 2023, le Cabinet LexCase reverse 1% de son chiffre d'affaires afin d'apporter un soutien financier et opérationnel aux projets portés par des associations dédiées à la cause environnementale.

Notre passage dans LEXINSIDE

Delphine LOYER, Présidente de la Fondation est venue parler de nos actions dans LEX INSIDE, une émission présentée par Arnaud DUMOURIER.

Retour sur son interview. [↓](#)



(Re)découvrir la Fondation LexCase

Le calendrier de LexCase

- **Journée du cabinet 2026** - Le 10 juillet prochain, l'ensemble des équipes de LexCase se retrouveront pour leur journée du cabinet annuelle. L'occasion pour les équipes des 4 bureaux de tous se retrouver !





65 rue d'Anjou, 75008 PARIS

[Se désinscrire de la newsletter](#)